



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
19/06/2024

Date d'affichage :
19/06/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 15

OBJET :

**Nouvelle numérotation
cadastrale de la parcelle ZI 25**

Certifié exécutoire par le Maire,

compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240627-182024-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaients présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Véronique PARENT, conseillers municipaux

*Absents représentés : Christian SCHMUTZ, pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE ; Emilie VALETTE pouvoir à Angelo NORIS, Elodie HARDY pouvoir à Brahim MOHA, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY, Christian BOUCLY pouvoir à Philippe PELLÉ
Le quorum est atteint.*

Mme Brigitte FESSY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°35/2020 autorisant le Maire à vendre les terrains issus de la parcelle ZI 25,

Considérant que le service du cadastre a renommé les lots A, B et C issus de la division de la parcelle ZI 25 comme suit :

- Le lot A devient la parcelle cadastrée ZI n°264 pour une surface de 563 m2
- Le lot B devient la parcelle cadastrée ZI n°265 pour une surface de 674 m2
- Le lot C devient la parcelle cadastrée ZI n°266 pour une surface de 81 m2 (cette parcelle restant propriété communale)

Le Maire propose d'acter cette nouvelle numérotation,

Le Conseil municipal,

DECIDE D'ACTER la nouvelle numérotation de la parcelle ZI 25 comme énoncé ci-dessus,

Pour extrait conforme
Le Maire
Brahim Moha

